



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3125 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics

Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements

Rapport n° CP/2016/197

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers.

Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges. Il a la responsabilité :

- de la construction, la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments et de l'équipement,
- du fonctionnement, de l'accueil de la restauration, de l'hébergement et de l'entretien général et technique,
- du recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et service exerçant leurs missions dans les collèges.

A ce titre, le Département attribue des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition de divers équipements (autolaveuses, photocopieurs, tondeuses à gazon, plateformes de travail...) utilisés pour le fonctionnement des établissements.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur les propositions d'octroi de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements aux collèges publics détaillées dans les annexes jointes au rapport pour un engagement total de 61 791 € TTC.

Ces subventions émanent à l'AP 2016/1 « SUBQPCOLL – subventions d'équipements aux collèges »

Montant de l'AP : 250 000 €

Montant disponible sur l'AP : 250 000 €

Crédits proposés : 61 791 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'attribution des subventions d'investissement d'un montant total de 61 791 € TTC pour l'acquisition d'équipements aux collèges publics, tel que figurant dans les tableaux annexés.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY